

### Sécurité

Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé d'afficher une indifférence totale à la Chambre. Je pense que l'on ne risque pas d'exagérer en disant qu'il s'est retranché derrière ce masque. C'est un petit jeu totalement futile. Si le gouvernement avait joué franc jeu et s'il avait reconnu d'emblée l'existence de certaines anomalies qui se sont développées à son insu, en précisant qu'il était disposé à y mettre un terme, je pense que les députés et les autres citoyens auraient volontiers accepté cette explication. Ce n'est toutefois pas ainsi que le gouvernement a décidé de réagir. Tous les ministres en cause se sont contentés de faire des déclarations évasives. Ils ont nié l'évidence même.

Je songe tout particulièrement à une déclaration du solliciteur général (M. Fox) qui, je le rappelle à la Chambre, est un légiste de la Couronne, laquelle a été répétée ici aujourd'hui. Il aurait dit en effet que la GRC ne pensait pas avoir agi d'une manière anormale ou illégale et que c'est la raison pour laquelle elle n'en avait pas parlé. C'est, paraît-il, pour cela que les responsables ont négligé d'avertir le ministre lui-même. La GRC n'a certainement jamais fait l'objet d'insultes aussi inutiles.

Le solliciteur général pense-t-il réellement que les responsables de la GRC ont tellement peu de jugement moral qu'ils ignorent la portée d'actes tels que le vol, le fait de pénétrer quelque part avec effraction ou de mettre le feu à un bâtiment, ou encore le fait de faire de l'écoute téléphonique ou d'intercepter du courrier? Croit-il réellement que la GRC ignore que ce sont des méfaits? Dans ce cas, il est complètement pourri, monsieur l'Orateur. C'est faire insulte aux responsables de la GRC que d'imaginer qu'ils ignoraient la portée de leurs actes. Il est évident que certains membres de cet organisme ont commis des erreurs, des erreurs graves qui doivent être considérées comme telles, je le reconnais. Par contre, il est ridicule d'essayer de nous faire croire, à l'instar du solliciteur général, que l'on peut leur pardonner leurs erreurs, qu'ils ne se rendaient pas vraiment compte qu'ils agissaient illégalement en pénétrant quelque part avec effraction ou en interceptant du courrier. Bien sûr, qu'ils le savaient. N'importe quel enfant saurait qu'il agit mal en pénétrant quelque part avec effraction ou en mettant le feu à un bâtiment. N'importe quel enfant normal saurait que ce n'est pas bien d'incendier des granges.

J'ai cité des propos qu'a tenus le solliciteur général lors d'une entrevue qu'il a accordée au *Globe and Mail* et que relatait l'édition du 15 novembre. Le solliciteur général est un avocat versé dans le droit—du moins je le suppose—et en outre, c'est l'un de nos principaux légistes de la Couronne. Je pense que, lorsqu'un légiste en arrive à faire des déclarations semblables, c'est que nous sommes vraiment dans une mauvaise passe.

J'aimerais citer une autre déclaration faite par le solliciteur général et parue dans le quotidien *Ottawa Today* du 10 novembre. L'article s'intitule «La GRC a menti mais Fox continue à prendre sa défense». Franchement, monsieur l'Orateur, je vous demande: quel genre de solliciteur général avons-nous donc? Si ses propres employés lui mentent, pourquoi ne prend-il pas des mesures? Pourquoi prend-il leur défense alors qu'ils lui ont menti? Comment peut-il s'attendre à la moindre discipline ou au moindre respect lorsqu'il prend la parole en public et déclare qu'il est prêt à défendre la GRC bien qu'elle

lui mente? Je ne répéterai pas ici sa déclaration, mais on peut en trouver le texte dans l'*Ottawa Today* du jeudi 10 novembre.

Le ministre a constamment refusé d'admettre la gravité de la situation. Il est toujours resté sur la défensive à l'égard de questions qui sont manifestement injustifiables, et encore moins par un employeur chargé de faire respecter la loi et l'ordre au Canada.

J'aimerais en venir maintenant à la scène suivante de l'acte; elle met en cause une personnalité encore plus marquante. Je veux parler du premier ministre du Canada (M. Trudeau). Il a constamment refusé d'accorder la moindre importance à cette question. Selon un autre article, le premier ministre «n'était pas prêt à condamner les auteurs du raid». Il a poursuivi en employant l'une des comparaisons des plus abhorrées que je n'aie jamais entendues. Il a dit: c'est un peu comme si quelqu'un possédait une bombe atomique et était sur le point de faire sauter une ville; il faudrait donc prendre des mesures immédiates. Quelle absurdité, monsieur l'Orateur! L'un des protagonistes de toute cette affaire avait-il une bombe atomique et était-il prêt à faire sauter quoi que ce soit? Cette comparaison est tout à fait déplacée. Je ne puis imaginer par quelle sorte de raisonnement il a pu en arriver là, et pourtant c'est bien ce qu'il a dit. J'ai sous les yeux le texte complet de sa conférence de presse.

Le premier ministre a alors ajouté autre chose de vraiment remarquable. Selon lui, la Commission royale d'enquête sur la sécurité aurait déclaré: «Vous savez, vous devez étirer les limites de la loi au maximum et parfois vous devez même l'étirer au-delà de ses limites». Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai examiné d'un bout à l'autre le rapport de la Commission royale d'enquête. Je connais personnellement deux des commissaires, M. Coldwell, maintenant décédé, et M. Max Mackenzie et je ne peux vraiment pas imaginer qu'ils aient pu tenir de pareils propos. J'ai donc examiné leur rapport pour voir ce qu'ils avaient dit et je peux confirmer qu'ils n'ont jamais rien dit de tel. Ni M. Mackenzie ni la Commission d'enquête n'iront dire qu'on peut rendre la loi élastique si besoin est; c'est une idée de M. Trudeau. Voilà pour le premier ministre.

Je ne voudrais pas oublier le ministre de la Justice (M. Basford) car c'est ma bête noire favorite. J'hésite à décrire la position qu'il a adoptée. Il est allé à Vancouver pour prendre la parole devant une foule enthousiaste.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Des libéraux.

**M. Brewin:** Des libéraux. Il a reproché au parti de l'opposition d'avoir cloué la GRC au pilori à coup d'insinuations et d'accusations. C'est absolument faux. Nous n'avons pas cloué la GRC au pilori. Nous n'avons pas fait d'insinuations. Nous n'avons pas porté d'accusations. Nous nous sommes servis presque exclusivement des aveux faits par le gouvernement et par le solliciteur général au nom du gouvernement. Et pourtant, il nous reproche d'essayer de faire notre devoir à la Chambre.

Jamais je n'écouterai un ministre de la Justice qui me conseille de ne pas m'attaquer à quelque chose de mal, simplement parce qu'on va me reprocher de l'avoir fait. J'estime que les députés de l'opposition ont le devoir de dire ce qu'ils ont dit à ce sujet, et je crois que nous l'avons fait honnêtement.